

Note rectificative 2 au Gouvernement de la Communauté française

Objet : **Note d'orientation stratégique 2014-2019 Jeunesse**

A. EXPOSE DU DOSSIER

a) Introduction

« *La jeunesse n'a pas toujours raison, mais la société qui la méconnaît a toujours tort* » ... De cette pensée, nous devons avoir l'humilité de reconnaître que, dans une société qui évolue plus vite que jamais, nous avons souvent plus à apprendre des jeunes que nous n'avons à leur enseigner.

Si les jeunes identifient et mesurent parfaitement les difficultés de notre époque et de leur génération ils sont aussi capables - faut-il le souligner - de relever le défi et peuvent croire en leur capacité à trouver leur voie et leur bonheur.

Il ne serait pas juste de croire que notre jeunesse ne peut qu'être résignée et fataliste même si elle a des raisons de l'être. Néanmoins le sixième thermomètre belge de Solidarisis sur « Comment vont les 18-30 ans ? » fait état de résultats très interpellant.

Ainsi seuls 17% des jeunes de cette tranche d'âge se sentent acteurs de leur vie (ouverts aux autres et au monde, acteurs ayant une réelle capacité d'agir sur eux-mêmes, à inventer et à construire leur vie, ne craignent pas le futur, ni celui de leurs enfants), 37 % se sentent dépossédés (caractérisés par la peur, le repli sur soi, se sentent victimes, dépossédés de leur propre avenir qui leur semble très sombre, dépossédés de leurs droits), et 46 % se disent indécis (sur tous les aspects, expriment des opinions moyennes, non tranchées, hésitantes, modérés voire indécis, individus en construction).

Il nous appartient donc de permettre aux jeunes de construire et consolider leur confiance en l'avenir qui est légitime et de leur donner toute l'attention et les moyens d'y parvenir.

Pour ce faire nous souhaitons soutenir et valoriser la mission des structures de jeunesse car elles favorisent le développement des Citoyens, Responsables, Acteurs, Critiques et Solidaires. Nous privilégierons donc la valorisation des nombreux projets et initiatives (individuelles et collectives) qu'elle porte et une politique de renforcement des actions et du rôle des acteurs de jeunesse.

Permettre aux jeunes d'exprimer pleinement leurs talents, les accompagner dans leurs projets et valoriser leurs créations et prises de responsabilité, tels seront les objectifs structurants d'une politique de jeunesse ambitieuse, dynamique et émancipatrice que l'on mènera tout au long de cette législature.

Et ce résultat optimiste est immanquablement et devra rester le fruit du travail de ces nombreux et diversifiés acteurs de terrain du secteur jeunesse qui opèrent au quotidien ... En effet, ce sont les organisations de jeunesse, les coordinations d'écoles de devoirs et les centres de jeunes qui contribuent à **l'émancipation des jeunes et leur participation active à la société, qui en font des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.**

Tout en impulsant de nouvelles dynamiques pour l'avenir du secteur et avec une réelle volonté de porter une réflexion et des débats pouvant amener à des changements organisationnels voire structurels, la présente note stratégique s'articulera donc autour, avec et en faveur de ces opérateurs qui construisent la politique jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une vision :

*Pour que les jeunes soient **acteurs de changement** pour une **société plus solidaire.***

Une stratégie en 4 axes :

- Axe 1 – Placer la citoyenneté et la démocratie au cœur de la politique de jeunesse
- Axe 2 – Contribuer à l'autonomie et l'émancipation des jeunes
- Axe 3 – Permettre aux acteurs de remplir efficacement leurs missions
- Axe 4 – Mettre en valeur les acteurs et les actions

Une méthode :

Une série de rencontres ont été organisées afin de collecter et d'entendre les réalités, les préoccupations, les projets, les réflexions des opérateurs du secteur.

C'est en tenant compte des principaux enjeux de société (dans le contexte budgétaire difficile) et à partir des résultats de ces rencontres que des balises ont pu être définies pour fixer la meilleure trajectoire en vue de construire la politique jeunesse de cette législature.

Pour l'élaboration de cette orientation stratégique et sa mise en œuvre, il est donc question de s'inscrire dans une réelle démarche participative et évolutive avec le secteur.

En vue de progresser dans les orientations reprises dans cette note (et les évaluer), nous associerons :

- Le Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française - CJCF -
- La Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes, CCMCJ - son comité et ses sous commissions
- La Commission Consultative des Organisations de Jeunesse - CCOJ - et ses sous commissions
- l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse - OEJAJ -
- Le Bureau International Jeunesse (BIJ)
- Les gouvernements communautaires, régionaux (emploi, ...) et fédéral
- Les organisations syndicales par le biais de rencontres en front commun

Sur cette base, le projet politique sera le suivant :

Une méthode :

Une politique de jeunesse, à l'écoute, participative et d'action

Des outils :

- qui renforcent la responsabilité et la capacité de tous les jeunes à faire leurs choix
- qui permettent aux jeunes d'exprimer pleinement leurs talents,
- qui les accompagnent dans leurs projets et valorisent leurs créations

Un fil rouge :

*Amener de la **transversalité** dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Conscientiser tous les niveaux de pouvoir que la jeunesse doit être au cœur de toutes les politiques

b) Le secteur de la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles

b.1. Les Organisations de Jeunesse

Les organisations de jeunesse constituent un pilier majeur de la vie culturelle et associative ainsi qu'un partenaire de premier ordre dans la politique de la jeunesse

Il s'agit d'associations volontaires qui s'adressent à un public majoritairement composé de jeunes de moins de 30 ans et qui contribuent à la conscientisation de leurs responsabilités et au développement de leurs aptitudes personnelles. Par l'utilisation de méthodes d'éducation permanente souvent spécifiques, elles visent à les rendre citoyens actifs, critiques et solidaire au sein de la société.

Ce sont des associations implantées localement, sur une base communautaire, qui ont pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique,

active, responsable et solidaire, principalement chez les jeunes de 3 à 30 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation en société.

Ils développent une politique de jeunesse locale et encouragent la mise en œuvre et la promotion du vivre ensemble, du développement d'un esprit critique et de la prise de responsabilités au sein de projets ouverts et solidaires.

Les activités dans lesquelles ces associations choisissent de s'investir sont très diverses. Il s'agit notamment d'actions ou de projets ayant trait aux animations de plus jeunes, à la question de l'égalité des chances et de l'intégration, aux nouvelles technologies, aux pratiques sportives alternatives, à la santé, à l'interculturalité, etc.

Ces associations sont classées selon cinq catégories formelles d'agrément :

- Mouvements de jeunesse
- Mouvements thématiques
- Services de jeunesse
- Fédérations d'Organisations de jeunesse
- Fédérations de Centres de jeunes

Il existe une catégorie reconnue mais non subventionnée :

- Les Groupements de jeunesse

Actuellement, 92 Organisations de jeunesse et 6 Groupements sont reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles.

b.2. Les Centres de Jeunes

Ce sont des associations implantées localement qui ont pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable et solidaire, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle.

Ils développent une politique de jeunesse locale et encouragent la mise en œuvre et la promotion des pratiques socioculturelles et de création.

Les activités dans lesquelles ces associations choisissent de s'investir sont très diverses. Il s'agit notamment d'actions ou de projets ayant trait aux pratiques artistiques, à la question de l'égalité des chances, aux nouvelles technologies, aux pratiques sportives alternatives, etc.

Certains Centres de jeunes sont à l'origine d'initiatives d'actions locales de développement telles que l'organisation de conseils communaux de jeunes, d'aide aux devoirs ou d'actions en milieu ouvert pour des jeunes en situation précaire.

Les Maisons de jeunes, les Centres de rencontres et d'hébergement et les Centres d'information des jeunes se distinguent par leurs missions/modes d'action :

- Lieux d'accueil ouverts à tous, les Maisons de jeunes réalisent des activités à caractère culturel, récréatif et/ou sportif par, pour et avec les jeunes. Leur principe fondateur repose sur la mise en projet des jeunes et sur leur

participation à la programmation, la réalisation et l'évaluation des actions ainsi qu'aux structures de consultation et de décision de l'asbl.

- Accueillant des jeunes en groupe ou individuellement, les Centres de rencontres et d'hébergement organisent des activités résidentielles de durée limitée et favorisent la rencontre entre groupes et individus qui les fréquentent ainsi que l'ouverture à la communauté locale. .
- Les Centres d'information des jeunes ont pour mission de favoriser l'appropriation, par tous les jeunes, de l'information et des outils d'information dans un souci de pluralisme, d'indépendance et d'exhaustivité. Les Centres d'information traitent, produisent et diffusent l'information à destination des jeunes. Ils accueillent, orientent et répondent aux questions que ceux-ci rencontrent au cours de leur vie.

Actuellement, ce sont 202 centres de jeunes qui sont reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- 148 Maisons de Jeunes
- 29 Centres d'Information Jeunesse
- 25 Centres de Rencontre et d'Hébergement

b.3. La Fédération communautaire d'Écoles des Devoirs et ses Coordinations régionales

Les coordinations régionales d'écoles de devoirs et la Fédération communautaire développent des activités de soutien au secteur des écoles de devoirs par le biais notamment de l'élaboration et de la diffusion d'outils pédagogiques, de la formation des membres des équipes d'animation, de la création de nouvelles écoles de devoirs et de la représentation de ce secteur. Les 5 coordinations développent leurs actions à l'échelon régional alors que la fédération les développe à l'échelon communautaire.

Sur le plan local, les écoles de devoirs sont des structures d'accueil des enfants et de jeunes de 6 à 18 ans qui développent, en dehors des heures scolaires, un travail pédagogique, éducatif et culturel. Par le biais d'animations, de communication, d'expression et de créativité, elles soutiennent et accompagnent les jeunes dans leurs apprentissages, leur scolarité, leur participation et leur citoyenneté.

L'ONE est chargé du soutien aux écoles de devoirs alors que le soutien et l'accompagnement des coordinations régionales et de la fédération communautaire relèvent des compétences du Service de la Jeunesse de la FWB.

La Fédération étant reconnue et subventionnée par le décret EDD (28.04.2004) et le décret OJ, elle doit répondre aux missions définies dans chacun des décrets.

Actuellement, ce sont 5 Coordinations d'écoles de devoirs et une Fédération Francophones des écoles des devoirs qui sont reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles œuvrant avec et pour les 340 écoles des devoirs reconnues.

b.4. Le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française

Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et le porte-parole des jeunes francophones de Belgique. Son rôle est de faire participer les jeunes (16-30 ans) au processus démocratique, notamment, en récoltant leur parole sur une série de thématiques qui touchent directement ou indirectement la jeunesse pour, ensuite, la relayer auprès du monde politique. Le Conseil de la Jeunesse défend les jeunes et les représente aux niveaux national et international.

L'outil principal du Conseil de la Jeunesse pour faire entendre la voix des jeunes est l'émission d'avis officiels. Il s'assure ensuite que ces propositions soient suivies de mesures concrètes pour améliorer la vie des jeunes. Certes, le CJ n'a pas un pouvoir décisionnel mais il exerce un véritable rôle de lobby et de pression auprès des décideurs de notre pays.

Le Conseil de la Jeunesse existe donc à la fois pour écouter les préoccupations des jeunes et les faire participer à la vie citoyenne mais aussi pour construire une parole collective afin de porter la voix des jeunes.

b.5. Le cadre législatif

Pour les **Organisation de jeunesse** :

- Décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse

Pour les **Centres de jeunes** :

- Décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations

Pour les **coordinations régionales d'écoles de devoirs et la Fédération communautaire** :

- Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

Pour le Conseil de la Jeunesse :

- Décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française.

Voici deux documents de référence en **matière d'emploi** :

- Décret du 24 octobre 2008 qui détermine les conditions de subventionnement de l'emploi dans le secteur socioculturel de la Communauté française (champ d'application, condition d'octroi, modalités de liquidation et de justification, etc.)
- Convention Collective de Travail (CCT) du 15 décembre 2003 définissant la classification de fonctions pour certains secteurs de la Commission paritaire (CP 329.02) pour le secteur socioculturel dépendant de la Communauté française (description générale de la fonction, description de tâches, profil, échelon).

c) Orientation stratégique / plan d'action

Pour rencontrer et renforcer pleinement ces objectifs :

- renforcer la responsabilité et la capacité de tous les jeunes à faire leurs choix
- permettre aux jeunes d'exprimer pleinement leurs talents,
- accompagner les jeunes dans leurs projets et valoriser leurs créations

Axe 1 – Placer la citoyenneté et la démocratie au cœur de la politique

Les jeunes sont d'ores et déjà des acteurs de notre société, au travers notamment de leur investissement associatif. On ne peut nier leur place au sein de celle-ci, avec ses responsabilités, ses droits et ses devoirs. Nous souhaitons donc qu'ils puissent dès aujourd'hui participer à prendre les rênes de notre organisation sociétale. Il est dès lors indispensable de les outiller dans cette perspective et leur permettre de participer aux décisions qui les concernent. L'investissement dans une politique de jeunesse porteuse de changements et s'appuyant sur les potentialités de ces publics n'est en fait qu'un gage d'avenir.

Au-delà de leur rôle de socialisation, les associations de jeunesse doivent permettre aux jeunes d'entrer dans des processus d'exercice de la citoyenneté.

Cela implique d'avoir les informations nécessaires et de développer l'esprit critique nécessaire à la participation et au fonctionnement collectif dans des attitudes de responsabilités individuelles et collectives.

L'expression et la confrontation des désirs individuels prises dans la perspective d'identifier des enjeux collectifs sont le moteur de notre démocratie. En lien direct l'une avec l'autre, la dynamique collective de mise en projet favorise l'émancipation individuelle. Dans cet esprit, la valorisation des talents et l'activation de mécanismes de transfert de compétences par les pairs mais également le renforcement des capacités de positionnement et de responsabilité personnelle sur des enjeux de société alimentent cette complémentarité.

Le développement de ces attitudes, en vue de s'engager dans l'espace associatif et public, lieu d'exercice de la citoyenneté, s'inscrit dans une conception du vivre ensemble que les associations de jeunesse construisent avec leurs publics par des démarches d'expérimentation.

Il est donc important de favoriser une compréhension partagée des enjeux de la participation citoyenne des jeunes comme un droit, à partir de l'expérience des associations jeunesse, avec une attention particulière sur l'accueil des jeunes précarisés/fragilisés afin *que les jeunes appréhendent ces valeurs de citoyenneté, se les approprient et les vivent.*

Tout comme il est indispensable de favoriser des initiatives permettant la mise en place d'espaces de débat et de processus d'apprentissage de la citoyenneté.

Les jeunes doivent être associés à des moments de réflexions, d'expressions, de construction d'actions concrètes, par exemple, au sein de leur Commune ou encore de leur association afin de leur permettre d'appréhender et de questionner leur milieu de vie.

C'est en ce sens que les communes seront sollicitées (Initier des rencontres avec les pouvoirs locaux - bourgmestres et Echevins de la jeunesse et soutenir la mise en place de conseils consultatifs des jeunes au niveau local, d'été solidaire) pour renforcer voire adopter une politique locale de jeunesse en vue de réconcilier les jeunes avec l'action politique d'abord locale et d'en faire des citoyens à part entière. (Dans ces rencontres, seront également abordées, toutes les aides potentielles (tant financières que logistiques) que la commune peut fournir aux opérateurs jeunesse.)

Il sera enfin important de permettre des concrétisations comme autant de bonnes pratiques à formuler ou de propositions concrètes à faire utiles aux jeunes et aux secteurs à la suite des forums par exemple par la réalisation d'un outil d'information et de sensibilisation sur les réalités vécues par les jeunes, leurs propositions concrètes, etc...)

Les projets proposés, par des opérateurs locaux ou communautaires, dans cet axe sont :

1. Soutenir les initiatives d'expression et de participation locale des jeunes (Politique locale de jeunesse)
 - Par l'organisation de rencontres avec les pouvoirs locaux.
 - Par le soutien à des projets locaux de jeunes en favorisant le décroisement.
 - Par le soutien à des pratiques permettant la participation effective des jeunes aux différents niveaux de pouvoir.

2. Permettre aux jeunes de se construire une opinion personnelle (information complète et objective, décryptage des médias...)
 - Par le renforcement et la ré-articulation des dispositifs d'information jeunesse ;
 - Par la mise en œuvre d'actions d'éducation aux médias ;

3. Mener une réflexion participative sur la citoyenneté et encourager les jeunes à se questionner sur les représentations de l'égalité, de la neutralité, de la diversité...

Par l'organisation d'un forum jeunesse participatif annuel en collaboration avec le Conseil de la Jeunesse.

Ainsi, ce forum sera l'occasion de questionner les jeunes de la fédération sur :

- Leur représentation de l'égalité Homme - Femme,
- Leurs stéréotypes, l'image des jeunes,
- Leur relation à la consommation et aux NTIC,
- Leur vision de la société dans sa diversité ;
- Leur connaissance des droits et devoirs de chacun ;

- Leur définition de , la neutralité, l'interculturalité, la citoyenneté, ...

4. Encourager la participation à tous les niveaux de pouvoir

- Par le développement et le renforcement d'espaces de participation des jeunes, comme par exemple les conseils consultatifs de jeunes, et en valorisant les lieux d'expressions des jeunes déjà institués dans l'associatif : Centres de jeunes, conseils étudiants, locales de mouvements thématiques, , etc.
- Par la sensibilisation des politiques locales, communautaires, régionales et fédérales à la plus-value de la participation des jeunes.

5. Œuvrer à la reconnaissance des jeunes en tant qu'acteurs de changement ici et maintenant :

- Par le soutien de projets de transformation de l'environnement local,
- Par le soutien notamment à des projets de productions, d'expression culturelles et leur diffusion.

6. Soutenir les projets visant à lutter contre toutes les formes d'intolérance, de discrimination et d'inégalité :

- Par la valorisation des pratiques de rencontre et de vivre ensemble mises en places en OJ et CJ
- Par la mise en place de contenus outillant les professionnels à faire face au repli identitaire, au principe d'endoctrinement et de radicalisation dans le cadre des formations.

7. Encourager le développement de projets et soutenir les projets déjà portés par les associations pour un public fragilisé :

- Par la prise en compte de ce public dans les projets jeunes, FIPI et autres appels à projet géré par la Ministre en charge de la jeunesse...

8. Développer et soutenir des initiatives liées à la réduction des risques via des actions de responsabilisation (assuétudes, alcool, NTIC...) entre autre dans les lieux « à risques »

9. Favoriser les échanges, actions projets intercommunautaires et internationaux.

- En liaison avec la commission « relations intrabelges » du Conseil de la Jeunesse.
- En évaluation l'action de la plateforme « Het Werk/Ca marche »
- Par la diffusion et le soutien l'appel à projet « Bel'J »
- Par une plus grande accessibilité de tous à la mobilité et aux échanges internationaux de jeunes via une information vers les lieux fréquentés par les jeunes les plus fragilisés, un accompagnement spécifique (BIJ, Erasmus for all, ...).

Axe 2 – Contribuer à l'autonomie et à l'émancipation et l'avenir des jeunes

Trois vecteurs prioritaires d'émancipation des jeunes : l'information, l'enseignement et l'emploi.

L'information

L'information des jeunes est l'élément de base dans la construction du savoir, de méthode d'analyse et de compréhension de leur environnement. En répondant aux questions du jeune, elle lui permet de faire ses choix à chacun des moments clefs de sa vie. Les associations de jeunesse, en défendant le droit de tous les jeunes à un accès à une information multiple, claire, complète, juste et non orientée, favorisant l'analyse critique, œuvrent au développement de leur esprit critique et, in fine, à une capitalisation positive pour la société d'acteurs assumant leurs choix de vie.

Hyperconnectés, nos jeunes ne vivent pourtant pas dans un exil intérieur, meublé seulement de nouvelles technologies qui les coupent de la vie sociale. Au contraire, avec ces technologies, ils construisent des formes de sociabilité nouvelles, plus fluides et plus continues qu'autrefois. Il y a peut-être là les prémices de nouvelles manières de vivre ensemble et de faire société. Ces nouvelles technologies de l'information et de la communication ont une croissance folle. Elles offrent aux jeunes de multiples possibilités et risques (harcèlement, vie virtuelle et ignorance des lois y afférentes, informations erronées voire « piégeuses », surcharge d'informations et besoin de savoir faire le tri, Smartphone, amitié virtuelle, vie privée, addiction, etc.). Il est donc essentiel pour les institutions de jeunesse de réaliser une évolution fulgurante pour, dans leur méthodologie d'éducation permanente, favoriser la bonne utilisation des NTIC par les jeunes.

10. Assurer proactivement un accès libre et gratuit pour tous les jeunes à une information objective et de qualité prenant en compte des critères d'égalité des chances (notamment en termes de scolarité, d'émancipation sociale et culturelle) en vue de la meilleure orientation :

- Par le développement et le soutien de synergies entre opérateurs,
- Par la formation d'informateurs jeunesse,
- Par la diffusion des outils existants,

- Par la rencontre des mondes scolaire, socio-culturel, d'insertion...

L'enseignement

L'enseignement est le **premier vecteur de développement personnel et collectif**.

La Pacte pour un enseignement d'excellence (21 janvier 2015) est basé sur l'implication des **jeunes** consultés via différentes initiatives (enquêtes web, consultations d'élèves pendant le processus, consultations via les organisations de jeunesse et d'étudiants, débats, etc.).

Au-delà et plus spécifiquement :

11. Développer les synergies entre la Jeunesse, l'Enseignement de Promotion Sociale et l'Enseignement à Distance, de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement supérieur (formations professionnels de jeunesse, valorisation des compétences...)
12. Soutenir et développer des synergies entre les Coordinations et de la Fédération d'écoles de devoirs, la Jeunesse et l'Enseignement pour un meilleur accompagnement de l'enfant dans son développement (apprentissage, créativité, citoyenneté et participation...) et soutenir et valoriser le métier d'animateur.

L'Emploi

Dans un contexte socioéconomique qui n'est pas rassurant et sur le plan de perspectives d'avenir moroses, il nous faut réagir en valorisant le jeune dans sa démarche d'orientation et de participation active à une dynamique socioéconomique positive en misant sur l'idée que « *Les jeunes constituent un atout pour l'emploi et l'emploi un atout pour les jeunes* ».

Au-delà et plus spécifiquement :

13. Mettre en lien et renforcer la concertation entre opérateurs d'orientation, d'insertion et acteurs de jeunesse notamment dans le cadre de la Garantie Jeunesse
14. Valoriser les métiers sectoriels (animateurs, coordinateurs ou gestionnaires d'institutions culturelles, informateurs jeunesse, etc.)

Axe 3 – Permettre aux acteurs de remplir efficacement leurs missions

L'associatif de jeunesse est un ballon d'oxygène pour la démocratie et peut prétendre à une politique de jeunesse forte et soutenante. Ce secteur évolue au même rythme que notre société et les jeunes qui la composent. Pour permettre aux acteurs de remplir leurs missions, les textes légaux doivent suivre le même chemin évolutif. Ainsi, politique de jeunesse et acteurs gagneront en cohérence et en reconnaissance de leurs actions avec et pour les jeunes.

L'évaluation porte sur les textes légaux régissant les soutiens et les reconnaissances des institutions de jeunesse (en ce compris le Conseil de la Jeunesse). Elle couvre un ou plusieurs textes conjointement. Une méthodologie sera concertée entre ces institutions reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Administration, l'Inspection et le Cabinet de Madame la Ministre de la Jeunesse. Tel que prévu par le décret, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse pilotera la ou les évaluation(s) et organisera cette concertation. Ces évaluations devront être menées sans tabou et devront aborder tant des questions techniques que des questions de fond (structurelles et opérationnelles) et de « remodelage » du secteur jeunesse qui sont au cœur de l'évolution des missions quotidiennes des OJ et CJ ...

Il est dans l'intérêt de chaque jeune et du secteur de pouvoir évoluer, de porter un regard analytique sur ses pratiques, de s'approprier les critiques constructives et d'échanger sur les expériences vécues. Le croisement du travail d'évaluation des décrets et du cadastre intelligent permettra au secteur et aux décideurs politiques de se projeter ensemble dans l'avenir et le concret.

La richesse d'action et la diversité associative de jeunesse, le capital de connaissances et d'expériences énorme du secteur doit être mis en avant. Les moyens sont un enjeu clef pour le secteur jeunesse. Même si les perspectives budgétaires sont moroses, il faut continuer à le défendre et planifier des propositions concrètes réalistes.

Evaluer/Améliorer/ Consolider/ Pérenniser/ Déployer

15. Evaluer les dispositifs légaux existants en ce compris les procédures et les documents administratifs
16. Construire, à partir notamment d'outils existants, un outil afin d'identifier les bonnes pratiques, les zones de tension et les améliorations à réaliser
17. Améliorer les dispositifs décrets et réglementaires sur la base des conclusions des évaluations : simplification administrative, optimisation de l'accompagnement et du contrôle, échanges de bonnes pratiques, décret unique ou multiple ? ...

18. Développer des synergies dans les compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles, comme par exemple entre l'enseignement et la jeunesse pour l'utilisation d'infrastructures scolaires, en créant des temps de rencontre et de collaboration au traitement de thématiques dans lesquelles l'associatif peut s'inscrire comme ressource ou expert mais aussi via la mise en place de modules visant la découverte du secteur associatif jeunesse ou encore favoriser les projets qui font vivre la citoyenneté aux jeunes dans l'école pendant et en dehors des temps scolaires.
19. Répertorier et labelliser les endroits disponibles pour les camps et autres activités résidentielles (séjours, formations résidentielles, lieux de tenue de réunions) en concertation avec les Régions et le secteur
20. Veiller à ce que le Centre de Prêt de Matériel de Naninne (et en partenariat avec La Défense) réponde aux besoins de ses utilisateurs, notamment, concernant le matériel de camping
21. Consolider/déployer l'emploi pédagogique
22. Identifier des indicateurs pertinents afin de construire une programmation dans le cadre des financements du secteur. Dans différentes dimensions : temporelle, géographique, socio-économique, de nouvelles activités, agréments, créations d'antennes, d'encadrement, programme d'investissement en infrastructures et matériels.
23. Favoriser la dynamique de réseau et de transversalité au niveau local et communautaire.
24. Soutenir la formation des cadres et des animateurs volontaires.

Axe 4 – Mettre en valeur les acteurs et les actions

Dans notre environnement actuel, l'image est partout présente. C'est peu dire que l'influence des images sur les représentations est prépondérante. On peut le regretter mais il convient de vivre en prenant cette réalité en compte.

C'est pourquoi il faut poursuivre le combat contre les clichés trop souvent véhiculés à l'égard des jeunes. A cette fin, les médias (et, singulièrement, les médias du secteur public) jouent un rôle important et peuvent contribuer à démonter les discours négatifs et à valoriser les initiatives émancipatrices que le secteur de la jeunesse développe tous les jours. Les associations mettant en

œuvre des processus de débats, d'échanges et de dialogues doivent être mis en lumière et soutenues.

De même, les jeunes vivent au rythme des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Tout le travail du secteur effectué à leur usage ne pourra être pleinement pertinent que s'il s'intègre dans cet horizon des NTIC et trouve une facilité d'accès qui corresponde aux us et coutumes des jeunes.

Enfin, s'adapter à ces pratiques ne signifie pas renoncer au contenu du message. Que du contraire ! Ces nouvelles pratiques permettront d'une part de mettre en avant tous les efforts consentis par un secteur et, d'autre part, de sensibiliser les jeunes eux-mêmes aux enjeux de société en créant des espaces d'expression, de réflexion et de conscientisation :

25. Initier une réflexion quant à l'identité et l'image du secteur (acteurs, actions, jeunes et politique de la jeunesse)
26. Soutenir l'intégration de la place des jeunes au sein de l'ensemble des médias - (presses nationale et locale, radio, tv, web)
27. Participation à la construction et diffusion de baromètres (média, diversité, égalité dans la presse ...)
28. Accroître la visibilité des initiatives et des réalisations des acteurs de la jeunesse en créant des espaces et des réseaux de diffusion.
29. Application Smartphone jeunes: actions jeunes, agenda, répertoire de géolocalisation des OJ, CJ...
30. Reconnaître les jeunes et la jeunesse dans leur dimension politique à tous les niveaux (local, communautaire, régional, fédéral)

d) Intercabinet

Un inter-cabinet a été organisé le 5 février 2015, le PV de la réunion est joint en annexe.

B. REFERENCES LEGALES

Sans objet

C. IMPACT BUDGETAIRE

Le financement des mesures reprises dans ce plan d'action se fera sans préceptif au sein des financements actuels du secteur.

D. AVIS DE L'INSPECTION DES FINANCES

Non requis

E. ACCORD DU MINISTRE DU BUDGET

Non requis

F. AVIS DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Non requis

G. INCIDENCE FONCTION PUBLIQUE

Non requis

H. INCIDENCE EMPLOI

Sans objet à ce stade.

I. INCIDENCE SUR LES CHARGES ADMINISTRATIVES ET TEST KAFKA

Sans objet à ce stade.

J. MESURES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

Sans objet à ce stade.

K. PROPOSITION DE DECISION

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuve la note d'orientation stratégique relative à la Jeunesse.

Les mesures concrètes issues de cette réflexion seront présentées au Gouvernement.

Isabelle SIMONIS

**Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des
Droits des femmes et de l'Égalité des chances**